

## Règlements de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

### RÈGLEMENT N° U-270-1

Modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° U-270 afin d'abroger les articles relatifs à la section du P.A.E. de la rue Marcoux

---

CONSIDÉRANT la recommandation n° UR-19-45 du comité consultatif d'urbanisme datée du 22 octobre 2019 relative à la demande de modification de zonage n° MZ-19-04;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal adopte le règlement suivant :

1. La section 2, comprenant les articles 33 à 39, est abrogée.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

  
YVES LESSARD  
MAIRE

  
MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, AVOCATE, OMA  
GREFFIERE

---

Avis de motion et adoption du projet de règlement :	4 novembre 2019
Avis public assemblée publique de consultation :	13 novembre 2019
Assemblée publique de consultation :	2 décembre 2019
Adoption du règlement :	20 janvier 2020
Approbation M.R.C.V.R. :	18 juin 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	8 juillet 2020

---